

DECLARATION DU MAIRE CONCERNANT LA SECURITE ET LA CIRCULATION **PLACE DU BOURG LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2016**

Je veux évoquer la décision que j'ai prise pour améliorer cet été la sécurité pour tous dans le Bourg, c'est à dire la mise en place de barrières. C'est la seule chose qui change, les arrêtés ne changent pas. On pourra naturellement continuer à venir dans le Bourg en tenant son vélo à la main ou en poussant sa carriole. Les véhicules qui étaient déjà interdits continueront bien entendu à l'être.

En été il y a deux points de concentration de population et de circulation des piétons, des vélos et des véhicules : le Port-Clos et le Bourg.

La police du Port-Clos appartient au Conseil départemental. Celle du Bourg relève du pouvoir de police du maire. Après des petits accidents au Bourg au cours des dernières années et même l'été dernier, la commission qui a en charge la circulation a décidé de chercher les moyens d'améliorer la sécurité en été et lors des grands week-ends de printemps. Et ceci sans attendre qu'un accident grave nous conduise à agir dans la précipitation.

L'objectif est plus de sécurité pour nous tous et en particulier pour les enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite.

Les mesures de limitation de circulation dans le Bourg ne datent pas d'hier et on doit constater qu'elles ont été très partiellement respectées.

Des panneaux, blancs noir et rouge sont apparus à la fin des années 1970 pour interdire les vélos. Puis sont apparues en complément des bandes blanches au sol matérialisant l'interdiction.

A partir de 1995 les interdictions ont été étendues aux véhicules et des panneaux plus réglementaires ont été installés. Rien n'a vraiment fonctionné.

La commission a travaillé longuement sur ce sujet, et à l'unanimité a retenu un dispositif très simple : avec des barrières on matérialise donc l'interdiction de circuler. Ni plus ni moins.

On ne change pas les arrêtés, cela ne change donc rien pour ceux qui les respectaient déjà

Ce projet nous avons tenu à ce qu'il soit présenté aux professionnels. Nous avons eu des remarques et nous avons tenu compte d'un certain nombre d'entre elles.

Il y a aussi des cas particuliers que nous avons pris en considération et pour lesquels, bien sûr, la circulation sera toujours possible : les pompiers, le médecin, les préposés de la Poste, les personnes à mobilité réduite, le service public.

Nous nous attacherons à trouver des solutions pour toute situation mais l'objectif est clair : limiter au maximum la circulation entre 10 H et 18 H pour améliorer la sécurité de tous.

En plein accord avec le transporteur, les livraisons de produits alimentaires auront lieu en dehors de ces heures. Les conditions de sécurité des livraisons des produits alimentaires, l'été dernier, n'étaient pas satisfaisantes.

J'ai bien conscience que ces nouvelles dispositions vont entraîner des changements, des habitudes. Mais personne ne pouvait raisonnablement se satisfaire d'une situation qui ne garantit pas la sécurité au Bourg en été. J'en appelle au sens de la responsabilité de chacun car je sais que nous sommes tous attachés à la sécurité des personnes.

Je rappelle également que ces mesures sont limitées dans le temps.

Ces barrières ne vont être actives que 8 heures par jour pendant 62 jours en été et pendant les grands-week-ends de printemps.

Je me permets de rappeler une nouvelle fois que cela ne change rien à ceux qui respectaient déjà les arrêtés.

Nous sommes pragmatiques. Nous ferons naturellement un bilan après l'été et procéderons à des aménagements s'ils s'avéraient nécessaires.

Même si cette mesure relève des pouvoirs de police du maire, j'ai souhaité donner en séance plénière du conseil municipal cette information sur une question de police importante pour la sécurité des Bréhatins et des visiteurs.